

SALLE HARMONIE

entre

La Commune de KINTZHEIM, représentée par son Maire,
d'une part,

et

Madame - Monsieur
responsable
domicilié à
d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La Commune de KINTZHEIM, représentée par son Maire, loue dans les présentes au preneur représenté par Madame - Monsieur la Salle Harmonie.

DUREE DE LOCATION :

La présente location est faite pour l'utilisation suivante : soirée familiale - mariage - communion - disco - séminaire - autre à préciser qui débutera le pour se terminer le en respectant les clauses de l'article 3 des « charges et conditions » ci-dessous.

CHARGES ET CONDITIONS :

Il est expressément convenu ce qui suit :

- 1) Le preneur prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent, et, à cette fin, un état des lieux sera établi d'un commun accord entre les parties.
- 2) Le preneur s'engage à remettre les lieux en bon état de propreté à la fin de la location et à indemniser les dégâts éventuellement causés, y compris le remplacement des verres, vaisselle, etc. **selon l'état des lieux** établi avec la responsable de la Salle (à date et heure en accord avec elle).
- 3) Le preneur se verra remettre les clefs par la responsable de la Salle. Les clefs devront être rendues au plus tard le lendemain de la location à **midi**. Passé ce délai, le preneur devra s'acquitter d'un complément de loyer de 50%. Les locations à but lucratif seront redevables d'une journée entière.

UTILISATION DU TELEPHONE :

Pour l'utilisation du téléphone, veuillez vous renseigner auprès de la responsable de la salle et vous conformer strictement aux modalités prévues à cet effet.

UTILISATION DE LA MACHINE A LAVER LA VAISSELLE ET AUTRES MACHINES :

Veuillez vous référer à la notice d'utilisation. Toutes les machines devront être nettoyées à l'issue de la location. **Nous rappelons que l'utilisation de la friteuse fait l'objet d'une option et qu'une participation spéciale est demandée en sus.**

Nous contacter :

DESTINATION DES LIEUX :

Les lieux loués serviront exclusivement à l'utilisation citée plus haut. **Une autre utilisation ou une sous-location sont strictement interdites**, sous peine de résiliation immédiate et du paiement de dommages et intérêts.

FRAIS :

Tous les frais résultants de la location sont à la charge du preneur qui s'y oblige.

ASSURANCES ET FORMALITES :

Le preneur s'oblige à contracter une assurance couvrant tous les risques, pour toute la durée de la manifestation ou location. Le choix de la compagnie d'assurance est laissé au gré du preneur. Le preneur présentera à toute demande de la part du représentant de la Commune une attestation, de sorte qu'avant la prise effective de la location la responsabilité de la bailleuse soit dégagée, et ne puisse être recherchée.

LOYER :

Le prix de la location est fixé à €, location de la vaisselle en sus, **payable auprès du Trésor Public après avis de paiement** ainsi que les charges et autres redevances.

CAUTION :

La caution prévue à la réservation de la Salle sera restituée à l'utilisateur à l'issue de la location, sous réserve et après : l'état des lieux, la restitution des clefs, l'acquiescement de la location et des communications téléphoniques le cas échéant.

PENALITE :

Pénalité de non nettoyage et de non rangement : forfait 200 €.

CLAUSES SPECIALES :

- 1) Toutes les clauses du présent contrat sont de rigueur, sans quoi la location n'aurait pas été consentie, et le non-respect entraînera de plein droit la résiliation, sans réserve de tous dommages et intérêts.
- 2) L'occupation des lieux doit se faire « en bon père de famille ». Le tapage nocturne aux abords de la Salle des Fêtes est strictement interdit. Après 22 heures, les fenêtres et portes-fenêtres doivent rester fermées pour éviter les nuisances sonores dans le voisinage. Les pétards et autres engins sont interdits. L'exécution d'un feu d'artifice doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de Monsieur le Maire, qui soumettra la demande pour avis à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.
- 3) Le preneur fera son affaire pour le maintien de l'ordre en cours de la location.
- 4) Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à défaut d'accord amiable aux instances juridiques dont dépend le siège de la Bailleresse.

Fait en double exemplaire.

A KINTZHEIM, le

La Bailleresse

Le preneur
Lu et approuvé

SALLE HARMONIE - INVENTAIRE

Matériel	Valeur	Mis à disposition	Retourné	Manquant
Verres ordinaires	0,44 €			
Verres à pied	0,94 €			
Verres à digestif	1,69 €			
Assiettes service	3,58 €			
Assiettes creuses service	3,58 €			
Assiettes dessert	3,35 €			
Tasses café	2,52 €			
Soucoupes café	1,42 €			
Coupes ballon 13 cl	1,40 €			
Cuillères table	1,50 €			
Fourchettes	1,50 €			
Cuillères café	1,50 €			
Couteaux	1,50 €			
Cuillères Ingres	2,53 €			
Fourchettes Ingres	3,02 €			
Couteaux Ingres	3,23 €			
Cuillères café Ingres	1,64 €			
Bouilloire	29,90 €			
Machine à café	311,00 €			
Planche 500 x 300 x 20	42,00 €			
Chariot	360,00 €			
Plateau	17,50 €			
2 couteaux	1,93 €			
1 couteau à pain	3,50 €			
Bacs à couverts gris	6,71 €			
Rôtissoire	58,75 €			
Corbeilles à pain	0,50 €			
Pot à ustensiles	5,76 €			
2 cuillère en bois 35 cm	1,96 €			
Passoire (chinois)	4,84 €			
Écumoire	5,90 €			
Fouet	4,20 €			
2 louches	5,90 €			
Limonadier (ouvre bouteille)	4,98 €			
Carafe				
Ciseaux	2,00 €			
Tables		20		

Chaises		170	
---------	--	-----	--

ETAT DES LIEUX

- Murs :
- Sols :
- Portes :
- Vestiaires :
- Wc :
- Autres :

<u>Réserves émises</u> :

Kintzheim, le

La baileresse
Lu et approuvé

Le (La) preneur(euse)
Lu et approuvé

SPECIMEN